

27 septembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de La Réunion

Séance du 15 septembre 2023

Le Conseil de Surveillance du 15 septembre est le second de la nouvelle mandature sous la présidence de Mme Shenaz BAGOT.

Symboliquement, il avait été programmé en clôture de la Semaine Maritime. Organisée par le Grand Port Maritime De La Réunion (GPMDLR), elle a concentré plusieurs événements. Certains étaient orientés vers les élèves de la commune du Port qui ont pu visiter les installations portuaires ou, pour la section « Métiers de la sécurité » du Lycée Léon de Lépervanche, être immergée en situation réelle au sein de certaines manifestations.

Les autres événements ont consisté en des conférences destinées aux professionnels du secteur maritime et portuaire. Une quinzaine de délégations ont été accueillies de la Malaisie à l'Angola en passant par l'Afrique du Sud, le Mozambique, la Tanzanie et les îles de l'océan Indien.

L'enjeu de cette Semaine Maritime était aussi de dresser les grands axes de la coopération régionale pour les trois prochaines années dans les domaines maritime et portuaire. Pour ce faire, une quinzaine de femmes sélectionnées parmi l'encadrement des autorités portuaires de l'océan Indien, de l'Afrique de l'Est et du Sud étaient invitées avec l'appui des fonds européens de l'INTERREG gérés par la Région.

Les membres du Conseil de Surveillance se sont rendus dans les jardins d'une des grandes maisons, dénommées aussi Maisons des Ingénieurs, exceptionnellement ouverte pour les Journées du patrimoine. Plusieurs classes d'élèves de primaire, des collégiens et des lycéens ont pu participer aux animations « *dan tan lontan* » proposées par les agents du Grand Port et visiter l'exposition photos spécialement conçue pour cette occasion. Il s'agissait aussi de donner un avant-gout d'une des facettes du futur Port Center qui sera implantée dans la maison la plus proche de la darse Titan.

Le Conseil de Surveillance a pu ensuite reprendre l'examen des principaux points à l'ordre du jour. Il a d'abord été informé du contexte économique portuaire avec plusieurs trafics en baisse, surtout au niveau des conteneurs. Ce constat milite pour que le GPMDLR anticipe l'évolution de son modèle économique et commence dès à présent à s'adapter de sorte que la valeur ajoutée qu'il crée soit moins tributaire de

l'évolution des flux de marchandises. C'est un enjeu important qui devra être intégré dans le prochain Projet Stratégique 2024-2028 de Port Réunion.

D'ailleurs, deux des dossiers débattus au Conseil de Surveillance s'inscrivent dans cet objectif.

Premièrement, le Conseil de Surveillance a délibéré favorablement pour la réévaluation du montant d'acquisition du dock flottant. Cela a été rendu possible grâce à l'appui de la Région Réunion et de l'Etat. Côté Région, outre l'exonération d'octroi de mer obtenue dès 2021, la Commission Permanente a accepté, par délibération du 29 juin, le principe de l'augmentation du FEDER proportionnellement à la nouvelle estimation, en maintenant un taux d'aide de 60%. L'appui de l'Etat s'est aussi renforcé avec d'une part, une subvention du ministère des Outre-Mer, d'autre part, le prolongement de l'accord du commissaire de l'Agence des Participations de l'Etat (APE) de ne percevoir aucun dividende en 2023. En cumulé, l'aide de l'Etat s'élève à 25% du montant de l'opération.

Le solde de l'investissement est assuré par le GPMDLR sur ses fonds propres. Les recettes nécessaires pour équilibrer l'opération viendront pour partie de la location du dock et pour le solde par des recettes domaniales issues du magasin 90, ancien terminal céréalier reconfiguré pour accueillir les ateliers de l'Océan.

En second, le Conseil de Surveillance a pris connaissance du courrier du Président du Conseil Départemental reçu avant la séance confirmant son engagement à mettre à disposition du GPMDLR les 20 hectares, tel que décidé au sein du Comité stratégique dédié à la Zone Arrière Portuaire et auquel il contribue aux côtés du préfet, de la présidente de Région et du président du Territoire de l'Ouest. Afin de ne pas retarder les projets engagés, le courrier précise également qu'une première partie de ces 20 hectares pourront faire l'objet d'une prise de possession anticipée, le temps de finaliser les discussions contractuelles avec Port Réunion. Il a également été acté le principe de la mise à disposition d'un espace pour les besoins du chantier de la Nouvelle Route du littoral.

Enfin, le Conseil de Surveillance a approuvé la politique tarifaire 2024. L'augmentation globale du barème est de 2,8% sauf pour les redevances domaniales qui continueront à être révisées selon l'indice du coût de la construction (ICC). Dans la continuité des années précédentes, cette augmentation est mesurée et en deçà du rythme de l'inflation escomptée. En cumulé depuis 2018, le différentiel sera de plus de 4% à fin 2023.

Photo d'illustration @GPMDLR